

FLASH INFO
SPGQ



Flash Info | 6 juillet 2018

Volume 3 no 25 – 5 juillet 2018

Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Bonne lecture !



Unité fonction publique du SPGQ

Entrée en vigueur de la nouvelle convention collective

La nouvelle convention collective 2015-2020 de l'unité fonction publique du SPGQ est en vigueur depuis le mardi 3 juillet. Celle-ci a été signée par le président et la secrétaire du SPGQ, M. Richard Perron et Mme Francine Belleau, par la porte-parole du comité de négociation, Mme Francine L'Espérance, ainsi que par le président du Conseil du trésor, M. Pierre Arcand.

Le paiement rétroactif des sommes dues depuis 2015 sera donc versé, au plus tard, à la première paie suivant le 90^e jour de la signature de l'entente.

Il est du devoir de l'employeur de fournir au SPGQ le nom de toutes les personnes ayant quitté leur emploi (retraite, démission, décès, etc.) depuis le 1^{er} avril 2015, et ce dans les 4 mois suivant la signature.

Ces personnes, ou leurs ayants droit auront 4 mois pour réclamer leur dû auprès de leur employeur.

Pour les gens à la retraite, l'employeur avisera Retraite Québec des nouveaux montants effectifs depuis 2015. Retraite Québec modifiera donc vos rentes en conséquence.

Les textes finaux de la convention collective 2015-2020 seront disponibles sous peu.



Grève à BAnQ

Les membres du SPGQ se font voir et entendre

Les 225 professionnels de BAnQ étaient en grève le 3 juillet dernier. Ils ont manifesté à Montréal devant la Grande Bibliothèque, à Québec, devant le monument Samuel-de-Champlain, sur la terrasse Dufferin et devant l'hôtel de ville de Québec. Ils ont également manifesté à Gatineau, devant le 855, boulevard de la Gappe.

Les professionnelles et professionnels de BAnQ sont en attente d'une convention collective depuis le 31 mars 2015.

[Regardez l'entrevue de David Bernans sur RDI](#)

[Écoutez l'entrevue de M. Bernans à Midi-Info à la radio de Radio-Canada](#)

[Écoutez l'entrevue de M. Bernans à la radio de Radio-Canada Outaouais](#)

[Lisez le texte publié sur le site WEB de Radio-Canada](#)

[Lisez l'article publié dans Le Soleil](#)



Rappel important

Devoir de réserve : un sain équilibre entre le politique et l'administratif

Dans son édition du 28 février 2018 (Flash Info volume 3 no 14), le SPGQ rappelait à ses membres à l'approche des élections de faire preuve de neutralité politique et de réserve dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Depuis, plusieurs membres nous ont informés recevoir des mandats s'apparentant à des commandes politiques. Il nous apparaît donc important de vous préciser les règles en la matière, l'attitude à adopter dans une telle situation et de vous indiquer les gestes possibles à poser.

Il est clair que les professionnelles et professionnels ne peuvent recevoir de mandat provenant directement d'un cabinet ministériel. En vertu de la *Loi sur la fonction publique*, il est de la responsabilité du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme d'assumer la gestion des ressources humaines qui comprend notamment la planification, l'organisation et la direction des ressources humaines. À cet égard, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme agit comme un pare-feu entre le politique et l'administratif. Dans une telle situation, nous vous invitons à en informer votre gestionnaire pour que la voie hiérarchique soit suivie par le personnel du cabinet ministériel.

Si malgré tout un mandat de nature politique vous était confié en suivant la hiérarchie normale, nous vous invitons à en discuter avec votre gestionnaire et lui indiquant par écrit votre malaise à réaliser ce mandat en lui rappelant votre obligation de devoir de réserve et de neutralité politique dans l'exercice de vos fonctions. Dans la situation où votre gestionnaire vous demandait de réaliser tout de même ce mandat, vous pourriez lui faire part de votre intention de demander l'avis du répondant à l'éthique de votre organisation et d'en informer votre délégation syndicale pour que cette situation soit discutée au comité ministériel des relations professionnelles (CMRP). Dans l'attente de réponses, vous devrez toutefois réaliser les mandats demandés. Vous pourrez toutefois inscrire les réserves appropriées dans votre note en y apposant votre signature.



Calendrier des prochaines instances

Conseil syndical

20 et 21 septembre 2018

OTL Gouverneur

1303, boulevard Talbot, SAGUENAY

Conseil syndical

18 et 19 octobre 2018

Hôtel Québec

3115, avenue des Hôtels, QUÉBEC

Conseil syndical

8 et 9 novembre 2018

Sheraton Laval

2440, autoroute des Laurentides, LAVAL

ADS

10 novembre 2018

Sheraton Laval

2440, autoroute des Laurentides, LAVAL

Conseil syndical

6 et 7 décembre 2018

Hôtel Québec

3115, avenue des Hôtels, QUÉBEC

Conseil syndical

24 et 25 janvier 2019

Hôtel Québec

3115, avenue des Hôtels, QUÉBEC

Conseil syndical

14 et 15 mars 2019

Hôtel Sandman

999, rue de Sérigny, LONGUEUIL

Conseil syndical

25 et 26 avril 2019

Hôtel Québec

3115, avenue des Hôtels, QUÉBEC

FLASH INFO

SPGQ



Conseil syndical

6 et 7 juin 2019

Palace Royal

774, avenue Honoré-Mercier, QUÉBEC

ADS

8 juin 2019

Hôtel Le Concorde

1225, Général-de-Montcalm, QUÉBEC